Saison 2023/2024

Tableau synoptique relatif aux conditions d'attribution d'une LICENCE "T" et d'une MUTATION

	Quand	Condition	Division quittée		Division d'accueil
LICENCE T	jusqu'à la dernière journée du cycle "aller" de la division concernée où évolue le club recevant	n'avoir participé à aucune rencontre lors de la saison en cours	Elite Nationale Bastide Médical Nat. 1 Nat. 2 Nat. 3	→	Elite Nationale Bastide Médical Nat. 1 Nat. 2 Nat. 3
MUTATION	**ordinaire** : 01/06 au 30/06	Un avis défavorable peut être émis par le club quitté. Voir article 70 du Titre 4 de l'Annuaire Officiel	Elite Nationale Bastide Médical Nat. 1 Nat. 2 Nat. 3	→	Elite Nationale Bastide Médical Nat. 1 Nat. 2 Nat. 3
	Exceptionnelle : jusqu'à la dernière journée du cycle "aller" de la division concernée où évolue le club recevant	Concernant l'Elite Nationale Bastide Médical et la Nationale 1, en cas d'une mutation exceptionnelle, le licencié concerné ne pourra pas évoluer dans le même championnat où il jouait lors de la saison en cours. Voir article 70 bis du Titre 4 de l'Annuaire Officiel	Elite Nationale Bastide Médical	→	Nationales 1, 2 et 3
			Nationale 1	→	Elite Nationale Bastide Médical Nationales 2 et 3
		Concernant les nationales 2 et 3, la situation sera étudiée par le bureau exécutif. Voir article 70 bis du Titre 4 de l'Annuaire Officiel	Nationales 2 ou 3	→	décision C.F.B.F.